

2025

TROPHÉE MADIOT CADETS



30
Mars
2025

LES CADETS
DE LA ROUE
DE L'AVENIR

CHOUZÉ-SUR-LOIRE
TOURS

Dimanche 30 Mars 2025



LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAudeau 80 km en ligne

(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



CIRCUIT

Course cadet

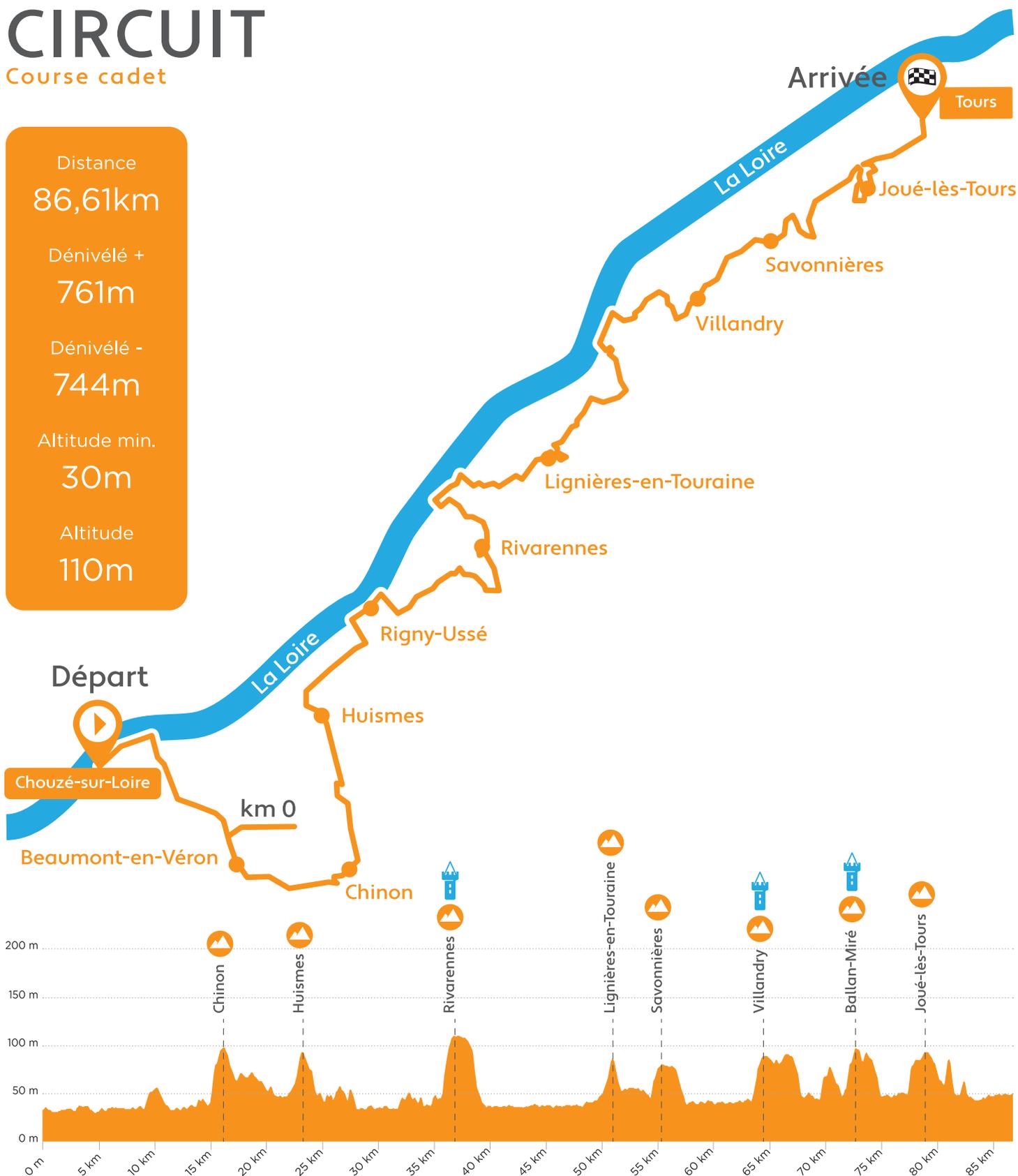
Distance
86,61km

Dénivélé +
761m

Dénivélé -
744m

Altitude min.
30m

Altitude
110m



Dimanche 30 Mars 2025

LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAUDEAU 80 km en ligne

(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



Chouzé-sur-Loire, Terre de choix

Chouzé-sur-Loire, terre de cyclisme et de convivialité, est fière d'accueillir les coureurs du Trophée Madiot dans le cadre de la Roue Tourangelle. Ce village bénéficie d'une position idéale sur l'itinéraire de la Loire à Vélo, entre Touraine et Anjou. Ses quais classés au patrimoine mondial de l'Unesco et ses richesses patrimoniales, comme la maison à tourelles, offrent un décor unique pour les amoureux de la petite reine. Chouzé séduit aussi par ses plaisirs gourmands : l'asperge blanche, issue de ses terres sableuses, les fraises savoureuses, le tout accompagnés d'un verre du bon vin de Bourgueil. Autant d'atouts qui font de Chouzé-sur-Loire une terre de choix en Indre-et-Loire pour célébrer le vélo et cette grande fête sportive !

Gilles THIBAULT
(maire de Chouzé-sur-Loire)

ÉDITO

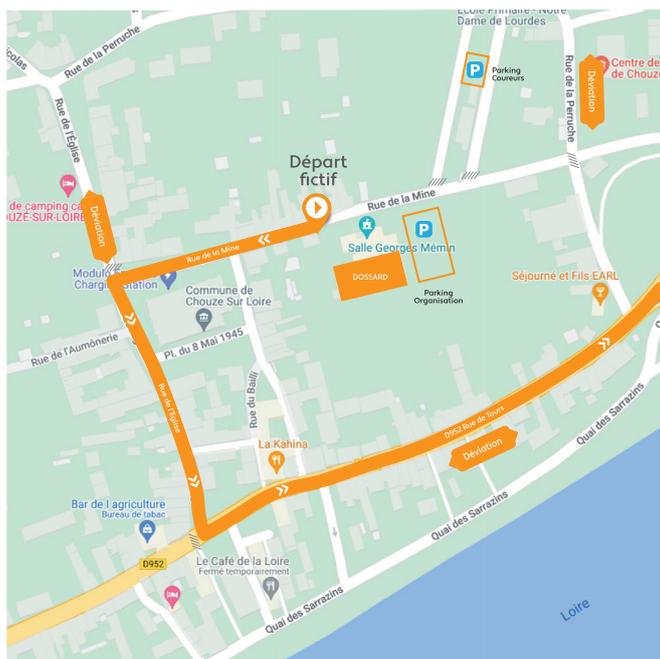
Le mot du maire



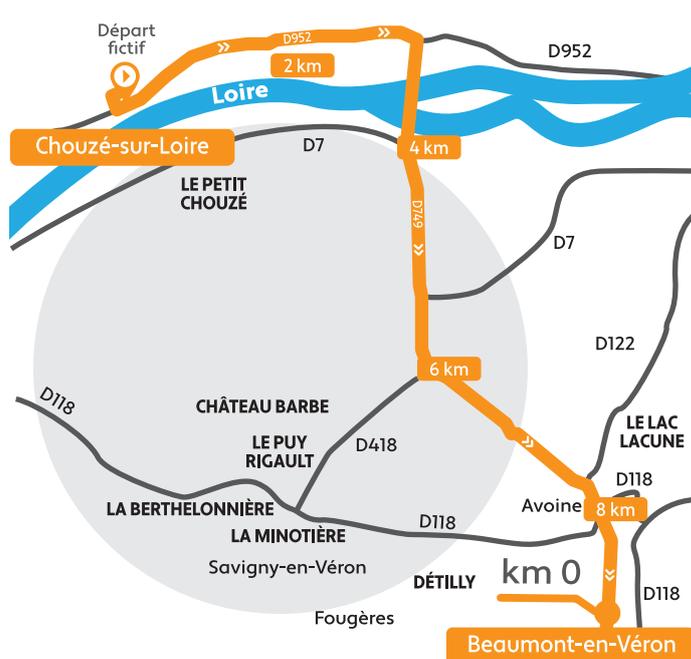
PLAN

Départ

Départ fictif Sens de la course Parking Dossard Permanence Rue barrée Déviation



Plan de la zone de départ à Chouzé-sur-Loire



Plan du départ neutralisé



Dimanche 30 Mars 2025



LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAUDEAU 80 km en ligne
(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



ITINÉRAIRE



Kilomètres				Horaires moy km/h			
faits	à faire	Routes	Itinéraire	caravane	38	42	
8,8 Km neutralisés			CHOUZE SUR LOIRE Rue de la Mine, face à la salle Georges Mémin		13:30	13:30	
		D952	Rue de l'église/Rue de Tours D952 vers Feux tricolores Port Boulet				
		D952	D952/D749-Pont La Loire-D7/D749-RdPt EDF CNPE D749/D7-RdPt Ptit Logis D749/D418				
		D749	AVOINE (dispositif Roue Tourangelle) D749/D122 & D749/D118	12:43			
0	77,5	D749	BEAUMONT EN VÉRON r.Parc.Tour Château Velors KM 0	12:40	14:00	14:00	
0,4	77,1	D749	D749/R Martinet, Rd Pt D749/D318 r.8 Mai/Hoche Honneur - Côte d'Anzay	12:39	14:00	14:00	C11
2,2	75,3	D749	D749/D218 Château Coulaire	12:33			
3,3	74,2	D749	RdPt D749/D751 vers rue l'Ancien port - Cave Monplaisir	12:25	14:05	14:04	
4,2	73,3	D749	CHINON rue l'ancien port Quai Pasteur	12:30	14:06	14:05	
6	71,5	D749-D751E	D751E - Ave F Mitterrand	15:00	14:09	14:08	
6,5	71	D751E	Côte Remparts Forteresse Royale, r du château/D751E Ave F Mitterrand	15:02	14:10	14:09	C10 - 400m 7%
7	70,5	D751E	D751E/Rd Pt Beauloisir/r. quinquenais/4 chemins	15:03	14:11	14:09	
9	68,5	D16	D751E/Rte de Huismes - Rd Pt D751/D16 Château de la Grille - caves sautys D16	15:07	14:14	14:12	
15,6	61,9	D7	HUISMES Côte Château Villaumaire - D16/r Clos Erault - Carf D16/D7 => "Cuzé"/C12	15:16	14:24	14:22	C9 - 600m 4%
19	58,5	D16 & D307	RIGNE-USSE D7/Rte Perrées-Château Ussé vue rue La Loire vers D16/D307 & D307/D7	15:24	14:29	14:27	
23	54,5	D7 & D139	RIVARENNES Poire tapée-D7/D139 r de la Mairie, Commerce - PN248 vieux château	15:36	14:36	14:32	
27,4	50,1	D119 & D17	CHALLENGE CHÂTEAU CÔTE MONTÉE VX CHÂTEAU N°1 au «Bois Bourreau» VC/D119 rue Besneraie D119/D17	15:42	14:43	14:39	C8 - 600m 8%
30,5	47	D7BA/D7	"Quinçay" D17/D7BA H4m "La Métairie" D7BA/D7 vers Carref D7/D119	15:45	14:48	14:43	
34,7	42,8	D16	BREHEMONT r.perffeterie, déportés vue Loire D16/R des Burons - Manoir de Bray	15:52	14:54	14:49	
39,3	38,2	VC	Bocage Vieux Cher - Carref VC/D7 vers Eglise St Martin de Lignières Carref D7/D57	16:00	15:02	14:56	C7 - 1km 4/2%
40,5	37	D7	LIGNIERES DE TOURAINE , "Côte Le Plessis" VC/D7	16:04	15:03	14:57	
43,3	34,2	D7 & VC	Château Fontenay "Le Hay "Loire des lys" D7/VC	16:07	15:08	15:01	
46,8	30,7	D39	VALLERES Côte via r.La Corderie / D39 r.Val de Loire	16:12	15:13	15:06	C6 - 900m 4/8%
48,2	29,3	D7 vers VC	D39/D7 - " moulinet" (Viaduc A85 Vieux Cher/H 3,40m)	16:16	15:16	15:08	
49,6	27,9	D16	"La Durandière" VC/D16 La Loire à Vélo - Confluence Loire/Cher	16:18	15:18	15:10	
51,2	26,3	D16	Secteur Pavés Le Barrage	16:23	15:20	15:13	
54,2	23,3	D121	VILLANDRY - CHALLENGE CHÂTEAU VILLANDRY N°2 D16/D7/D121 «mairie» Côte Château Jardins Villandry	16:26	15:25	15:17	C5 - 1km 4/7%
55,2	22,3	VC3	D121/VC la Bergerie pont Malcouronnes "la Boissière"	16:30	15:27	15:18	
58,6	18,9	D300	SAVONNIERES r.Prieure - Ste Anne VC3/D300 r.Chaude	16:33	15:32	15:23	
60,2	17,3	D7 & VC	R. Paradis-Rd Pt D300/D7 - D7/VC Côte Montée jaune	16:36	15:35	15:25	C4 - 500m 5/8%
61,2	16,3	D7 & VC	" Chesnaies, Mazeraias/D7 - D7/VC Côte Bois Renault	16:40	15:36	15:27	C3 - 1km 8/6%
62,7	14,8	D7	Rte Bois des Touches, "La Noue" R. Piégerie/D7	16:43	15:38	15:29	
65,8	11,7		BALLAN MIRÉ Rd point des Vallées D7/D127	16:47	15:43	15:33	
68,2	9,3	D7 & VC	CHALLENGE CHÂTEAU D'AMBOISE N°3 Carref D7/Côte des Carnaux, r.des Ajoncs, des Aubépines	16:50	15:47	15:37	C2 - 600m 6/7%
70,7	6,8		JOUE LES TOURS Rues Perruches, Jonchère,	16:55	15:51	15:40	
71,4	6,1		"Côte L'Opale" rue de l'Epan - Epingle/D7	16:57	15:52	15:41	C1-250m 5%
73,8	3,7	D7	TOURS - Rond Point D7/D207 "Golf-Gloriette"	17:00	15:56	15:45	
75,5	2	D86	Rd Point D7/D86 Pont Le Cher > Rond Point W.Churchill/LouisXI (à gauche)	17:02	15:59	15:47	
76,1	1,4		Pont SNCF rue Auguste Chevalier - rue Bois sur 100m	17:04	16:00	15:48	Flamme rouge
77,5	0		Ligne Arrivée 400m : TOURS Rue Giraudeau	17:07	16:02	15:50	



Dimanche 30 Mars 2025

LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAUDEAU 80 km en ligne

(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



Les Cadets de la Roue de l'Avenir

PLAN

Éloigné de la zone d'arrivée

- Signaleurs
- S
- Flamme rouge
- Police nationale
- PN
- Police municipale
- PM
- Gendarmerie
- G
- Barrières



Dimanche 30 Mars 2025



LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

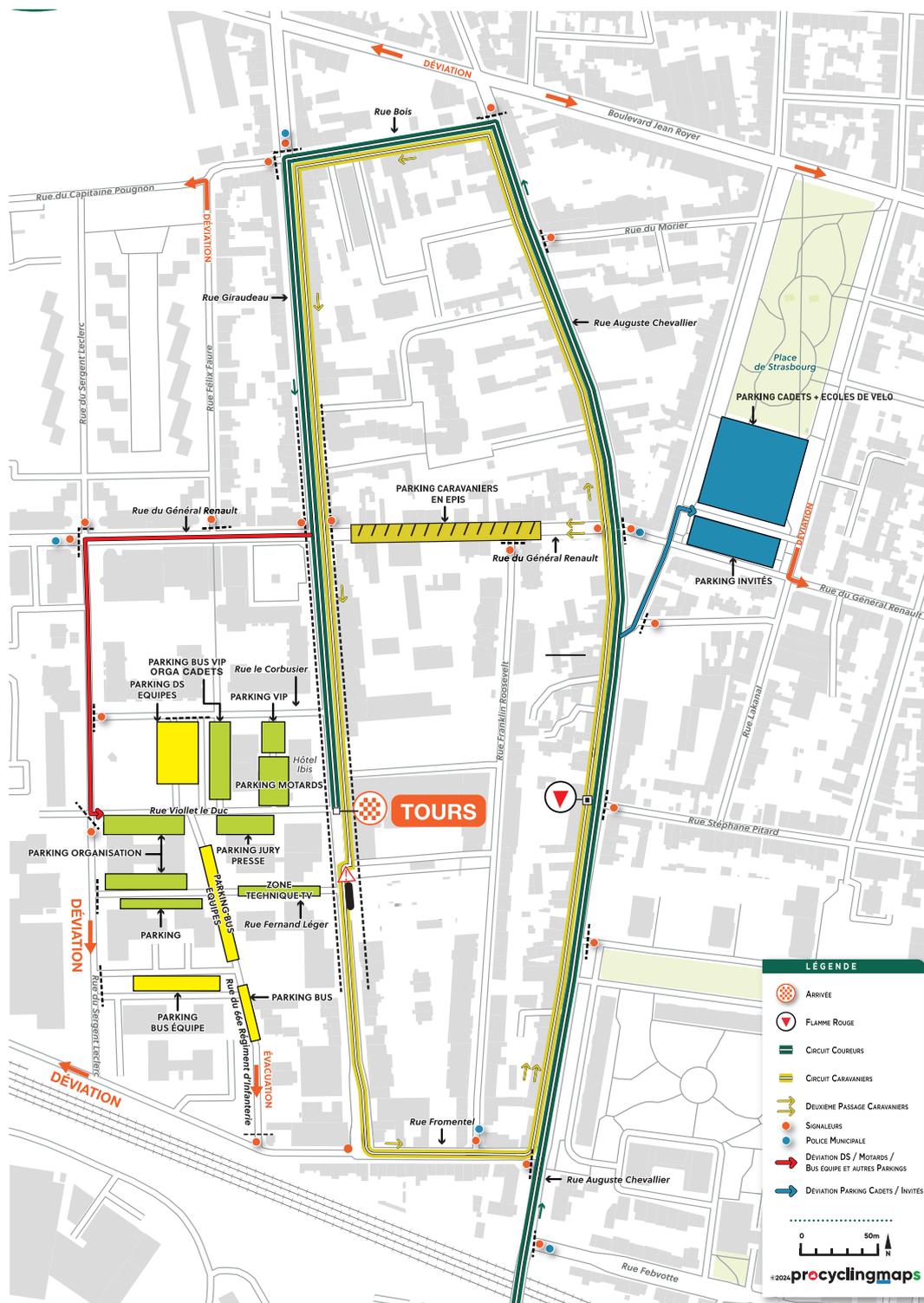
Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAUDEAU 80 km en ligne
(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



PLAN

Détaillé de la zone d'arrivée



Dimanche 30 Mars 2025



LES CADETS DE LA ROUE DE L'AVENIR

Trophée Madiot - Ville de Tours

CHOUZÉ-SUR-LOIRE - TOURS Rue GIRAUDEAU 80 km en ligne

(Course Cadets en ouverture de la course professionnelle La Roue Tourangelle)



RÈGLEMENT

Course cadet

Article 1 - Organisation :

La course Cadets, manche Trophée Madiot - Ville de Tours est organisée et contrôlée par le club **Touraine Événement Sport**, BP4, Place du Maréchal Leclerc, F-37800 Ste Maure de Touraine selon les règlements de la **Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, **Dimanche 30 Mars 2025** et dans le respect du cahier des charges, Trophée Madiot - Crédit Mutuel de l'association « Cyclisme, futur d'enfer » 6 rue Marsaulaie, 49250 Saint Mathurin sur Loire.

Article 2 - Épreuve et Participation :

Course en ligne avec une arrivée sèche à Tours. La participation est individuelle et réservée aux coureurs U17 (cadets) avec vélo et roues traditionnelles, titulaires d'une licence valide et délivrée par la FFC dans la limite de 200 participants au départ. L'engagement se fait uniquement sur le site de la fédération FFC.

Article 3 - Parcours :

Le départ officiel est à **13h30** sur la commune de Chouzé sur Loire, rue de la Mine et le club organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire en accord avec la préfecture, si un problème de dernière minute se révélait être un danger pour le bon déroulement de l'épreuve.

Article 4 - Permanence :

La remise des dossards et transpondeurs à partir de **11h30 jusqu'à 13h15** à la permanence course et jury, située à Chouzé sur Loire, rue de la Mine - Salle Georges Mémin. **Rapporter les dossards, transpondeurs et plaques à l'arrivée, au stand «retour de matériels» à l'angle de la rue Général Renault et la rue Giraudeau. Le non-retour de tous les équipements vous sera facturé.**

Article 5 - Assistance technique & Réunion :

Les dépannages seront assurés par des voitures dépannages neutres uniquement. Radio Tour 154.825. Chaque chauffeur d'un véhicule accrédité par un bandeau échelon course remis par l'organisation, devra veiller à l'installation du poste radio avec essai avant le départ de la course. Ensuite, participer obligatoirement **y compris les directeurs sportifs à 12h15 à la réunion** sécurité et organisation en présence du jury et des forces de l'ordre.

Article 6 - Contrôles et antidopage :

Chaque compétiteur doit respecter les règlements et ne doit pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire, d'une infraction relative à la lutte contre le dopage, médicale ou technologique qui entraîne une mise hors-course. Le contrôle anti dopage a lieu à l'Hôtel Ibis (en chambre) Rue Giraudeau, angle Rue Le Corbusier, les désignés doivent se mettre à disposition des arbitres derrière le car podium.

Article 7 - Délais et Arrivée :

Tout coureur ou groupe de 2 à 3 coureurs isolé(s) à **plus de dix minutes (10')** du peloton principal doivent sur ordre des commissaires, s'arrêter et quitter la course ou rejoindre le bus balai ou revenir en respectant le code la route en vigueur en France après avoir retiré le ou les dossards.

Article 8 - Dotations :

La compétition sportive est dotée :
• d'un **classement Individuel** avec récompense en nature des 3 premiers au podium,
• d'un **classement Grimpeur** établi sur un total de **3 châteaux** par l'addition de points, à savoir : **5 points au premier, 3 points au deuxième, 1 point au troisième.** En cas d'égalité de points, le départage est le nombre de fois premier, de second et ainsi de suite sinon la meilleure place au classement officiel de l'épreuve.

Article 9 - Protocole :

Tout lauréat devra avoir terminé l'épreuve et se présenter dans un délai maxi de 10' après l'arrivée, en tenue sportive aux couleurs de son club pour le **protocole à 16h15.**

Article 10 - Arbitrage & Droit à l'image :

Les dispositions du présent règlement sont réputées validées par chaque groupe sportif et chacun des coureurs qui le composent y compris autoriser l'organisateur et ses ayants droits ou ayant cause à reproduire et à représenter sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, équipementiers et sponsors, sous toute forme pour toute communication et tout usage même à des fins publicitaires et/ou commerciales, du seul fait de l'engagement, la participation et en accepte toutes les clauses. Pour tout litige, réclamation ou tout cas non prévu dans ce règlement, il est fait appel à l'arbitrage du collège des arbitres FFC ayant œuvrés sur l'épreuve et selon les règlements article 1.





PARTENAIRES

INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES

PRIVÉS

